

## **DOCUMENT PUBLICITAIRE DIFFUSE**

Non sécurisé | jccp-fr.com/fr/formation-0

### LES FORMATIONS DE JCC PARTENAIRES

JCC Partenaires, organisme de formation bénéficiaire d'un numéro d'agrément au titre de la formation continue.

Pour toute information ou si vous souhaitez recevoir le catalogue de formation, veuillez nous contacter.

#### RAPPEL FORMATION CONTINUE

##### Principe

La formation continue est obligatoire pour les avocats inscrits au tableau des Ordres (art. 14-2 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée).

##### Textes de Référence

➤ Loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée par la loi n° 2004-130 du 11 février 2001 et notamment les articles 14-2, 17-11 et 21-1)

➤ Décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991 modifiée par le décret n° 2004-1386 du 21 décembre 2004.

➤ La décision à caractère normatif n° 2005-601 portant délibération sur les modalités d'application de la formation continue des avocats, version consolidée du 1er juillet 2002, arrêté par l'assemblée générale du Conseil National des Barreaux, le 15 avril 2005.

##### Durée

20 heures par an ou 40 heures sur 2 ans.  
Les avocats inscrits au tableau en cours d'année calculent, sur la période en cours, la durée de leur obligation de formation continue au prorata de la durée d'exercice professionnel.

##### Validation

Chaque avocat doit déclarer au plus tard, le 31 janvier de chaque année civile écoulée auprès du Conseil de l'Ordre dont il relève les conditions dans lesquelles il a saisi une attestation de formation continue en joignant à sa déclaration les justificatifs reliés à la vérification du respect de cette obligation.  
La formation effectuée doit être de nature juridique et avoir un lien avec l'activité professionnelle de l'avocat.

##### Comment remplir cette obligation :

- Par la participation à des actions de formation, à caractère juridique ou professionnel, dispensées par les Ecoles d'Avocats, par des avocats, par l'université ou des établissements universitaires
- Par l'assistance à des colloques ou des conférences à caractère juridique ayant un lien avec l'activité professionnelle des avocats
- Par la dispense d'enseignements juridiques (en lien direct avec la profession) dans un cadre universitaire ou professionnel (1 heure dispensée = 4 heures)
- Par la publication de travaux juridiques

##### Spécificités :

- Les avocats titulaires d'une ou plusieurs mention(s) de spécialisation ou de champs de compétence doivent, à l'issue d'une période de cinq ans d'exercice professionnel, consacrer le quart de la durée de leur formation continue à ce ou ces domaines de spécialisation
- Au cours des deux premières années d'exercice professionnel, cette formation inclut 10 heures au moins portant sur la déontologie
- Au cours de cette même période (2 ans), les personnes issues par la voie de l'article 98 du décret du 27 novembre 1991 doivent consacrer la totalité de leur obligation de formation à des enseignements portant sur la déontologie et le statut professionnel

ACCUEIL FORMATIONS AGENDA

# Bienvenue sur le site JEAN-CLAUDE COULON PARTENAIRES

Faites votre choix parmi nos formations ci-dessous.

## DÉCOUVREZ NOS FORMATIONS

Inscrivez-vous en ligne

ACCUEIL FORMATIONS AGENDA

# Loi de finances 2026 et actualité fiscale 2025 (actualité doctrinale et jurisprudentielle)

Paris : 16 Janvier 2026  
Toulouse : 20 Janvier 2026  
Bordeaux : 22 Janvier 2026

**Formation**

**OBJECTIF GÉNÉRAL**

Le but est une bonne connaissance des nouvelles dispositions fiscales contenues dans la loi de finances, la documentation administrative ainsi que les évolutions de la jurisprudence.

Loi de finances 2026 et actualité fiscale 2025

jcc.migal.fr/formation-loi-de-finances-2026-et-actualite-fiscale-2025-actualite-doctrinale-et-jurisprudentielle/paris-09-260001a

**Formation**

**260001A**

**16 JAN. 2026**

[consulter le planning](#)  
0 7 heures  
75009 PARIS 09

400 € HT  
soit : **480 € TTC**  
Adhérent : 400 € HT

**JE M'INSCRIS**

Demande de devis [✉](#)

**GROUPÉ :**  
De 1 à 20 personnes  
[FICHE PROGRAMME](#)

Téléchargez le programme détaillé de formation

**TÉLÉCHARGER**

**OBJECTIF GÉNÉRAL**

Le but est une bonne connaissance des nouvelles dispositions fiscales contenues dans la loi de finances, la documentation administrative ainsi que les évolutions de la jurisprudence.

**OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES**

Le but est une bonne connaissance des nouvelles dispositions fiscales contenues dans la loi de finances, la documentation administrative ainsi que les évolutions de la jurisprudence.

**TYPE PUBLIC**

Le stage s'adresse à des avocats praticiens du droit fiscal

**PRÉREQUIS**

Le stage s'adresse à des avocats praticiens du droit fiscal

**CONTENU**

Etudes textes, des arrêts / Commentaires / Débat

-----

**1<sup>e</sup> PARTIE : Projet de loi de finances pour 2026 : 3 heures**  
FISCALITÉ PERSONNELLE : 1 heure  
IR

Loi de finances 2026 et actualité fiscale

jcc.migal.fr/formation-loi-de-finances-2026-et-actualite-fiscale-2025-actualite-doctrinale-et-jurisprudentielle/paris-09-260001a

Calcul de l'impôt  
-Barème  
Réductions d'impôt  
-Aménagements de la réduction d'impôt IR-PME  
-Aménagements de la réduction d'impôt pour dons dite «Coluche»  
-Aménagements de la réduction d'impôt pour frais de scolarité  
Reconducton de la contribution différentielle sur les hauts revenus  
Catégories de l'IR  
Pensions de retraite  
-Aménagements de l'abattement de 10 %  
Bénéfices agricoles  
-Reconducton de la dotation pour épargne de précaution  
-Reconducton du crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique,  
-Instauraton d'un dispositif d'exonération sous condition de remploi des indemnités perçues à l'occasion d'opérations d'abattage, pour raisons sanitaires, d'animaux affectés à la reproduction du cheptel  
Fiscalité patrimoniale  
-Instauraton de la taxe sur les actifs non affectés à une activité opérationnelle des sociétés holdings patrimoniales  
FISCALITE DES ENTREPRISES : 2 heures  
Fiscalité des résultats  
-Reconducton et aménagements de la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises  
-Aménagements des règles «Plier 2» relatives à l'imposition minimale mondiale des grandes entreprises multinationales  
-Nouveau régime «zoné» dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville  
TVA  
-Réforme de la franchise en base de TVA  
-Ajustements au dispositif de facturation électronique et transmission électronique de données  
Impôts locaux  
-Aménagements de l'intégration dans les bases d'imposition des révisions des valeurs locatives cadastrales et des mécanismes destinés à en atténuer les effets

**2<sup>e</sup>PARTIE : Actualité Jurisprudentielle et doctrinale : 4 heures**

Section 1 : Fiscalité des résultats : 1 heure 30  
CHAMP D'APPLICATION  
-Transfert d'une activité en ZRR  
-Organismes à but non lucratif réalisant des opérations lucratives à titre accessoire  
DETERMINATION DU RESULTAT IMPOSABLE  
Sociétés de personnes  
-Calcul de la part dans les résultats  
-Provisions constituées par les associés  
-Contrôle du taux d'intérêt d'un emprunt contracté par une société  
-Prestations discontinues à échéances successives : c'est le contrat qui fixe la date de fin d'exécution  
-Les difficultés de remise en cause des prix de transfert  
-Dédiction d'une provision pour charges  
CALCUL DE L'IMPÔT  
-Application du taux d'IS de 15 % : Calcul du seuil de chiffre d'affaires  
PLUS-VALUES  
-Plus-values sur cession de titres de participation :  
-Exonération de la plus-value en cas de départ à la retraite : date du départ en retraite  
-Calcul de la plus-value de cession de parts de SCI  
Section 2 : REVENUS DISTRIBUÉS : 30 mn  
-Compte courant  
-Précisions sur la définition du « maître de l'affaire »  
-Cession de titres à prix minoré et imposition des revenus distribués  
-Apport de titres à une société à l'IS, application du sursis d'imposition puis réduction du capital de la société.  
Section 3 : TVA : 15 mn  
-Certification des logiciels de caisse : précisions administratives  
-Indemnité pour consommation indue de gaz : imposable  
-Mise à disposition par une entreprise de véhicules à ses salariés  
Section 4 : TAXE SUR LES SALAIRES : 15 mn  
-Calcul du rapport d'assujettissement : part de bénéfices de sociétés civiles relevant à une holding  
Section 5 : FISCALITE PERSONNELLE : 1 h

Loi de finances 2026 et actualité

jcc.migal.fr/formation-loi-de-finances-2026-et-actualite-fiscale-2025-actualite-doctrinale-et-jurisprudentielle/paris-09-260001a

BENEFICES NON COMMERCIAUX  
-Associés des SEL : précisions jurisprudentielles

PLUS-VALUES IMMOBILIERES DES PARTICULIERS  
-Appréciation « objective » de la qualité de « résidence principale »  
-Taxe sur les cessions de terrains devenus constructibles

PLUS-VALUES MOBILIÈRES DES PARTICULIERS

-Conditions de l'application de l'abattement de 500 000 euros (départ à la retraite d'un dirigeant de société)  
-Calcul du prix d'acquisition de la nue-propriété de titres démembrés

DROITS D'ENREGISTREMENT

-Droits de vente d'immeubles, la définition du « primo-accédant »  
-Clause de préciput

-Engagement de construire et exonération de taxe de publicité foncière

-Répartition des dettes grevant un actif successoral en cas de démembrement de propriété

-Date d'appréciation de la nature des titres vendus

Section 6 : CONTROLE FISCAL : 30 mn

-Limitation de la durée de la vérification  
-Factures de complaisance  
-Erreur comptable délibérée  
-Imposition d'office et saisine du supérieur hiérarchique  
-Manquement délibéré :  
-Le contrôle des remboursements de crédits de TVA  
-Vérification d'une société de personnes

-Utilisation, par l'administration, d'informations couvertes par le secret professionnel  
-Correction symétrique des bilans, « droit à l'oubli », computation du délai de 7 ans

Loi de finances 2026 et actualité

jcc.migal.fr/formation-loi-de-finances-2026-et-actualite-fiscale-2025-actualite-doctrinale-et-jurisprudentielle/paris-09-260001a

**PÉDAGOGIE**

Un support écrit de 60 pages environ est mis à disposition des stagiaires

**MÉTHODE D'ÉVALUATION**

Un court questionnaire est soumis aux stagiaires au début et à l'issue de la formation

**MODALITÉS D'ACCÈS POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Accueillir les personnes handicapées en formation sans discrimination ; Garantir l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées, pour accéder à la formation et à la qualification, mais aussi pour leur permettre de valider leur parcours. Art. D5211-2 et suivants du Code du Travail. Contact : Aurélia Séroussi 01.45.63.76.07 / a.benslush@jccp-fr.com

DATE DE MODIFICATION  
10 12 2025

Loi de finances 2026 et actualité fiscale 2025 - doctrinale et jurisprudentielle

TOUTES LES VILLES BORDEAUX PARIS 09 TOULOUSE

N° session : 260001A

16 JAN. 2026

consulter le planning

7 heures,  
75009 PARIS 09

Formation Avocats / Droit Fiscal

Loi de finances 2026 et actualité fiscale 2025 (actualité doctrinale et jurisprudentielle)

400 € HT  
soit : **480 € TTC**

Adhérent : 400 € HT

**JE M'INSCRIS**

Demande de devis

**Fiche programme**

N° session : 260002A

20 JAN. 2026

consulter le planning

7 heures,  
31300 TOULOUSE

Formation Avocats / Droit Fiscal

Loi de finances 2026 et actualité fiscale 2025 (actualité doctrinale et jurisprudentielle)

400 € HT  
soit : **480 € TTC**

Adhérent : 400 € HT

**JE M'INSCRIS**

Demande de devis

**Fiche programme**

N° session : 260003A

22 JAN. 2026

consulter le planning

7 heures,  
33000 BORDEAUX

Formation Avocats / Droit Fiscal

Loi de finances 2026 et actualité fiscale 2025 (actualité doctrinale et jurisprudentielle)

400 € HT  
soit : **480 € TTC**

Adhérent : 400 € HT

**JE M'INSCRIS**

Demande de devis

**Fiche programme**

